



50^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le compte rendu oral de la Haute Commissaire sur le Nicaragua

Intervention du Luxembourg

16 juin 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne et remercie la Haute-Commissaire pour la présentation de son compte rendu oral.

Le Luxembourg partage les préoccupations dont fait part la Haute-Commissaire, notamment pour ce qui est du rétrécissement continu de l'espace civique et des répressions y associées. Le rythme des violations des droits fondamentaux s'est encore accéléré en 2022, y compris avec la mise en place de la nouvelle législation sur le blanchiment d'argent qui a comme seul but de renforcer le contrôle gouvernemental de ses détracteurs et de la société civile en général.

Les cas d'arrestations, de harcèlements et d'intimidations de journalistes, défenseuses et défenseurs des droits humains, représentants de l'opposition, des communautés et de la société civile ne cessent d'augmenter. Le maintien d'un système judiciaire entièrement contrôlé par le pouvoir exécutif, ainsi que de pratiques cruelles, inhumaines et dégradantes dans la détention de prisonniers politiques, allant jusqu'à la torture, sont tout-à-fait inacceptables. Nous en appelons aux autorités du Nicaragua de libérer immédiatement tous les prisonniers détenus pour des motifs politiques et d'assurer que tous les détenus ont accès à des procès équitables et transparents, en plein respect de l'Etat de droit.

Madame la Haute-Commissaire,

Compte tenu de la situation extrêmement difficile à laquelle se trouve confrontée la société civile au Nicaragua, quelles sont, selon vous, les moyens desquels la communauté internationale peut se servir pour appuyer les ONG et les autres représentants de la société civile, sans pourtant les exposer à plus de répression ?

Je vous remercie.

(254 mots)